



BOYCOTT du CTSPIP DU 29 JUIN 2021

Monsieur le Président du CTSPIP,

Les organisations syndicales représentatives de la filière insertion et de probation vous ont adressé dès le 8 juin 2021 une demande d'organisation d'un CT SPIP exceptionnel relatif à la prise en charge des auteurs de violences conjugales et aux conséquences, sur les organisations de service, des consignes adressées sous divers formats et dans la précipitation, dans un contexte de sur - médiatisation des actes de récidive commis ces dernières semaines.

Pour seule réponse, vous nous avez adressé les convocations pour le CTSPIP du 29 juin, programmé à l'agenda social depuis plusieurs mois et inscrit à son ordre du jour « un point d'information et d'échange sur le suivi des violences conjugales ». Un nouveau courrier daté du 15 juin vous a été adressé par nos 3 organisations syndicales dénonçant l'ordre du jour de ce CTSPIP fixé par la DAP et non conforme à notre demande. Vous n'avez pas cru bon d'y apporter une réponse et de prendre la mesure de cette demande légitime et réglementaire portée par les représentants des personnels que nous sommes.

Monsieur le Président du CTSPIP, cette question nécessite qu'une instance dédiée y soit consacrée et non d'être évoquée au détour, là de la présentation d'une note sur les rapports d'incidents, là de l'examen d'une note d'adaptation des nouvelles dispositions relatives aux interdictions d'entrer en contact, ni même en point d'information à l'issue d'un CTSPIP évoquant un tout autre sujet.

Monsieur le Président du CTSPIP, ce silence assourdissant du Directeur de l'administration pénitentiaire alors même que les services de l'inspection ont rendu leur rapport est incompréhensible. Vos agents sont en souffrance et ils vous le font savoir, jusqu'aux plus hauts fonctionnaires de notre filière. Ils attendent le soutien officiel et public de l'institution, de leur institution.

Depuis des années, ils assurent leurs missions malgré une charge de travail exponentielle et des moyens humains qui peinent à arriver sur les terrains. Malgré cela, ils ont toujours fait preuve d'un professionnalisme et d'un investissement. Hélas, et comme toujours lors de la survenance d'un fait divers, ils sont suspectés de manquements lorsque la responsabilité individuelle d'un passage à l'acte ne suffit plus pour certains à expliquer les actes de récidive. Alors que la loi pour le renouvellement de la confiance en l'institution judiciaire est à l'examen au Sénat, il s'agit plutôt que l'institution judiciaire fasse preuve de confiance envers ses agents.

Les organisations syndicales et les agents, qu'elles représentent, attendent une rupture dans la gestion de notre institution. La réflexion sur les pratiques professionnelles au sein des SPIP (mais aussi des

établissements) ne doit pas répondre à une commande au gré de l'actualité, ne doit pas être subsidiaire mais votre préoccupation principale. La direction de l'administration doit être actrice de son avenir.

Nous, organisations syndicales de la filière insertion et probation exigeons de la DAP qu'elle respecte notre demande dument formulée via la convocation d'une instance spécifique qui examinera les propositions de réorganisations des services concernant la prise en charge des violences conjugales. Nous ne resterons pas silencieux devant le désarroi et le mal-être de l'ensemble de nos collègues en SPIP car ils sont désireux de se faire entendre et de vous entendre !

Pour toutes ces raisons, nous, organisations syndicales représentatives de la filière insertion et probation, refusons de siéger à ce CT SPIP et exigeons que la DAP respecte notre demande initiale !

Paris, le 29 juin 2021

Vos représentants

CGT IP, SNEPAP FSU et UFAP UNsa Justice